

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	11
Votants	14

Le jeudi 11 juillet 2019 à 20H30

Le conseil municipal de la commune de LE HINGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

**à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BERHAULT, maire.**

**Date de convocation 08/06/2019**

**PRESENTS :** BERHAULT Gérard, LEBRETON Alain, LETESTU Anne-Marie DOUILLET-LE FAOU Odile AUFFRAY Claudine TARDIVEL Patrick FOSSANI Véronique TOUDIC Daniel DE BRUYNE Fabrice DENAIS Fabienne BRUGALAY Jean- Michel

**ABSENTS EXCUSES :** FERREY GAUTIER Corinne procuration à Gérard BERHAULT RIVOALLAN Marie-Thérèse procuration à Anne-Marie LETESTU ADAM Marcel procuration à Alain LEBRETON PIEVACHE Alain

Secrétaire : Daniel TOUDIC

### **DROIT DE PREMPTION URBAIN**

#### **Parcelles B423 B347**

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le droit de préemption concernant les parcelles B423 B347, 7 rue de l'Eglise.

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

### **GROUPE SCOLAIRE – PLAN BIBLIOTHEQUE**

Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la campagne « Plan Bibliothèque Ecoles Rurales, le ministère de l'éducation nationale entend encourager l'implantation ou la redynamisation d'espaces dédiés spécifiquement à la lecture dans les écoles . La dotation s'élève de 1 700 à 2200€ par école . Il est demandé à la commune de participer à même hauteur.

L'équipe enseignante de l'école des Granits a déposé un dossier de candidature. Ce projet permettrait de mettre à disposition des enfants un fond d'ouvrages diversifiés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de soutenir ce projet « Plan bibliothèque », et s'engage à financer l'achat de livres pour une participation à hauteur de 2 000.00€.

### **PERSONNEL - CREATIOIN D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le maire informe le conseil municipal qu'un agent est en arrêt maladie depuis le 13 août 2018. Il en ressort une désorganisation globale des services du groupe scolaire.

Afin de pallier à cette situation, le maire propose de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet, 28H00 , et de lancer une procédure de recrutement .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet 28H00
- autorise le maire à recruter un agent pour cet emploi

Il y a lieu de modifier en conséquence la liste des grades des emplois permanents de la commune en créant un poste adjoint technique territorial 28h00 , avec effet au 01/09/2019

La liste des grades des emplois permanents de la commune est ainsi arrêtée :

1 adjoint d'animation	29H50
1 adjoint d'animation	28H00
1 adjoint technique territorial	28H00
1 adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> cl	28H00
1 adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35H00
1 adjoint technique territorial principal de 1ère classe	28H00
1 rédacteur principal 1ère classe	35H00

#### **PERSONNEL – RENOUELEMENT D'UN CONTRAT CAE PEC**

Le maire informe le conseil municipal, que le contrat du salarié recruté en contrat CAE PEC affecté au groupe scolaire peut être renouvelé pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de renouveler le contrat CAE PEC de la salariée affectée au groupe scolaire pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020
- fixe la durée hebdomadaire à 28H00
- détermine comme suit la rémunération : base du smic
- autorise le maire à signer le contrat de travail et la convention avec l'Etat.

#### **VOIRIE – RESEAU EAU PLUVIALE RUE J.B. BRAULT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de lancer une consultation pour réaliser un relevé du réseau eau pluviale sur la rue Jean Baptiste Brault.

LE HINGLE, le 15 juillet 2019  
Le Maire Gérard BERHAULT

Exécutoire du fait de son affichage

Et de sa transmission en Sous-Préfecture

